OMALY SY ANIO, 1994, 33-36, 585-601

LA CONCEPTION DE L'ETAT COLONIAL CHEZ GALLIENI

par

Marc MICHEL (*)

Aucun autre colonial, des temps de la conquête, excepté Lyautey, n'eut probablement une idée aussi nette de ce que devrait être la construction étatique dans les colonies que Galliéni. Celle-ci nous paraît avoir répondu à une volonté de "modernité", qui fut marquée par une rupture radicale - et rapide - par rapport au passé en ce qui concerne la nature et les fondements de l'Etat, et, dans le même mouvement, d'une volonté de continuité avec les structures "traditionnelles" de la société indigène. Cette contradiction fragilisa évidemment la construction étatique de Gallieni ; mais, elle l'obligea à un pragmatisme qui correspondait autant à son tempérament qu'à sa formation.

La construction de l'Etat colonial fut dès le départ, et de façon conjointe à la "pacification", une préoccupation majeure du proconsul français à Madagascar, cela va d'évidence. Trois conditions fondamentales nous semblent caractériser cette entreprise : dans l'ordre politique, la disparition de la monarchie ; dans l'ordre culturel, l'imposition de la culture française ; dans l'ordre économique, la

(*) Institut d'Histoire des Pays d'Outre-Mer (IHPOM), Université de Provence.

modernisation de l'infrastructure. Toutes trois comportaient des contradictions qui ne furent pas seulement le fruit des circonstances, mais s'enracinaient tout autant dans la formation intellectuelle et l'expérience passée de Galliéni que dans sa conception de la colonisation.

Nous nous attacherons donc à analyser ici les contradictions de la "modernité" chez Gallieni et les limites de sa conception de l'Etat, limites inhérentes à la situation coloniale elle-même, à travers trois des aspects les plus significatifs de son gouvernement de Madagascar, la suppression de la monarchie, la politique scolaire et le chemin de fer.

Il ne fait aucun doute que le nouveau proconsul prémédita la rupture avec le système monarchique, dès son arrivée dans la Grande Ile. Dans un de ses premiers rapports, en novembre 1896, il ne cache pas ses intentions à son ministre, qui feindra pourtant quelque temps plus tard, d'être étonné :

"Le moment de déposer la Reine ne me paraît pas encore venu. J'estime même la mesure dangereuse pour le moment"[1].

En janvier, il juge la situation suffisamment mûre pour envisager le coup de force, et de nouveau, il s'en explique à Lebon, qui feindra d'être étonné le moment venu:

"Aujourd'hui, je me sens plus maître de mon terrain. Je prépare peu à peu sa déposition en la tenant isolée dans son palais, en lui enlevant toute fonction et toute autorité, en m'efforçant, en un mot de la faire oublier. Dans trois ou quatre mois, j'espère que j'aurai nos villages assez dans la main pour la déposer tout simplement sans que les chefs de l'insurrection ou des partisans malgaches des Anglais puissent s'emparer de ce fait pour créer un nouveau soulèvement"[2].

En fait, il agira très vite et, on le sait, il impose à l'infortunée Reine, de renoncer au trône le 28 février 1897. Il y eut bien quelques remous à la Chambre, où l'opposition s'étonna que l'on pût abolir la monarchie dans un pays sous la protection de la France sans que le Parlement fût consulté, mais le gouvernement l'emporta sans coup férir[3].

1. A.O.M., Aix en Provence, Papiers Gallieni, 44 PA 5/26, Gallieni à Lebon, Tananarive, 28 novembre 1896. Avec une sincérité quelque peu cynique, il ajoute "Quant à Rasanjy, j'ai dû le conserver, parce qu'il me fallait auprès de moi un Malgache intelligent et au courant des affaires indigènes. Il est du reste compromis à fond pour nous et nous donne son concours le plus énergique".
2. A.O.M., 44 P 5/30, Gallieni à Lebon, 13 janvier 1897.
3. Le 19 avril, Lebon put télégraphier à Gallieni que la Chambre avait voté à l'unanimité un ordre du jour approuvant "la politique suivie à Madagascar".

La France s'installa donc à Madagascar, et avec elle le régime républicain, le seul dans lequel Gallieni gardait malgré tout quelque confiance. Par ses origines sociales et sa formation militaire, il ne pouvait posséder d'attaches dans les milieux monarchiques et il ne pouvait guère éprouver de sympathie pour le système monarchique ; il se tint toujours soigneusement à l'écart des intrigues des royalistes métropolitains et refusa tout contact avec eux dans les grands moments de l'affaire Boulanger et de l'affaire Dreyfus. Il avait aussi vécu douloureusement la faillite de l'Empire en 1870 et il n'en montra jamais qu'une grande amertume. Il suffit de rappeler quelques mots de son "Discours aux Brutions" en 1913 pour s'en rendre compte :

"On peut dire qu'à la suite de ces désastres notre génération s'est transformée. Elle est devenue plus triste, plus réfléchie et désireuse avant tout d'effacer ces sombres souvenirs.... toujours sous le coup des regrets que nous laissait la frontière ouverte, c'est d'un autre côté, c'est vers les colonies, vers l'agrandissement de notre domaine colonial que nous dirigeâmes nos efforts"[4].

Immédiatement, après la déposition de la Reine, ses justifications portent la trace de ces convictions "viscérales". La domination française "définitivement" établie contre l'influence des Anglais et l'autorité de la "race Hova", supposait d'abord ce coup d'Etat devant lequel, affirme-t-il alors, il aurait "longtemps hésité" ; mais, en outre, elle constituait un préalable à une mutation nécessaire de la société malgache vers l'égalité des populations dans la Grande Ile :

"Le remplacement des gouverneurs Hovas en dehors de l'Emyrne, l'abolition de l'esclavage et l'appui donné par moi aux anciens affranchis, les mesures libérales, j'allais dire démocratiques (souligné par G.) que je prends, la déposition de la Reine surtout, sont les principaux moyens employés pour diminuer l'immense orgueil de la race conquérante, son prestige, son esprit de domination et faire disparaître les dangers que nous faisait courir le maintien de l'hégémonie hova"[5].

Evidemment, les mesures "libérales" s'arrêtaient là. Au contraire, une fois la monarchie supprimée, ses principaux partisans liquidés[6], il fallait bien gouverner et trouver de nouveaux relais d'une autorité fort peu démocratique. Consciemment, Gallieni chercha alors à récupérer l'aristocratie "hova" et à l'intégrer dans le système administratif "moderne" qu'il entendait mettre en place au fur et à mesure que la pacification avançait :

4. Sur ces différents points, je me permets de renvoyer à ma biographie de *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989..
5. A.O.M., 44 PA 5/29, Gallieni à Lebon, 12 mars 1897.
6. Rainilaiarivony, exilé, le prince Ratsimanga, oncle de la Reine, et le ministre de l'Intérieur, Ranandriamampandry, fusillés (cf. *Les incertitudes du Colonialisme, Jean Carol à Madagascar* par Yvan Paillard, L'Harmattan, 1990).

"Les résultats ont été presque immédiats, écrit-il au ministre après la déposition, et m'ont permis de passer à ma deuxième manière, c'est-à-dire de ne plus me laisser guider dans mes rapports avec les Malgaches, que par cet esprit de bienveillance et de bonté qui m'a déjà si bien réussi sur les bords du Niger, comme sur nos frontières de Chine. J'espère qu'il en sera de même désormais avec les Hovas"[7].

Ce paternalisme caricatural correspondait certainement à une conviction profonde sur le rôle que devait jouer l'autorité coloniale. Réfléchissant à ce que devrait être un "gouverneur" colonial dans ses notes personnelles, il en traçait un portrait édifiant avec une naïve sincérité :

"Les indigènes se figurent que le Gouverneur de la colonie est un homme bien habillé, silencieux, qu'il est difficile d'approcher et qui ne raisonne pas. La conséquence est une sorte de léthargie et la conviction bien nette que le Métropole se préoccupe peu du peuple ne cherchant qu'à l'exploiter. De là, souvent chez nos sujets, la tendance à négliger leur gouverneur et à s'adresser à des personnes tierces pour soutenir leurs intérêts. Il faut changer tout cela. Un gouverneur doit gagner la confiance et l'amitié de ses sujets"[8].

Suivent de longs développements consacrés aux devoirs du gouverneur. Chose remarquable, chez ce républicain sincère, ils auraient pu tout aussi bien s'appliquer à la description du prince idéal. Sans qu'il en eût conscience, Gallieni récupérait le pouvoir et l'aura du monarque dans la conception qu'il se faisait du proconsul colonial de la République. C'est d'ailleurs sans doute ce rôle — et le panache — dont il avait été le témoin déjà en Indochine qui séduisit l'aristocrate Lyautey dans l'expérience coloniale observée à travers son "patron vénéré". Ceci impliquait un exercice tout de même très direct de l'autorité, de la part de Gallieni, en contradiction non seulement avec l'affirmation d'une politique "démocratique", mais tout autant avec son apologie du "protectorat.".

Encore faut-il préciser ce que ce dernier entendait par "protectorat". En 1899, il l'indique fort clairement à propos des Sakalaves :

"Programme d'un pays de protectorat : les Sakalaves de l'ouest, par exemple. Un officier, résident supérieur et n'intervenant pas dans toutes les affaires locales, des postes pour protéger et surveiller les chefs investis par nous ; un tribut léger, suffisant pour marquer la soumission et calculé d'après les frais d'occupation ; une troupe de police recrutée chez les gens du pays et un commerce régulier. Voilà ce qu'il

7. A.O.M., 44 PA 5/29, Gallieni à Lebon, 27 avril 1897.
8. Documentation privée, Carnets non publiés, début 1902.

faut pour établir peut-être économiquement dans certaines régions sakalaves le pouvoir le plus fort qu'elles auront jamais connu"[9].

Au total le protectorat, selon Gallieni, devait être un pouvoir léger, peu coûteux, fort proche des conceptions britanniques de l'*Indirect Rule*, qu'il admirait d'ailleurs ; mais, il s'agissait bien d'autorités indigènes étroitement chapeautées, sans réelle souveraineté, ni même autonomie dans leurs affaires intérieures. Gallieni participa ainsi à la naissance et l'entretien dans la pensée coloniale française d'une confusion qui aura la vie dure entre protectorat de *droit interne* et protectorat de *droit international* ; plus d'un demi-siècle plus tard, Léopold Sédar Senghor, devant l'Assemblée de l'Union française la dénoncera en termes explicites :

"Plusieurs orateurs de Versailles se sont complus à citer tel traité de protectorat passé entre la France et un chef africain ; ils ont oublié seulement un détail, qui est l'essentiel, à savoir que le traité en question établissait un protectorat non pas de droit international, mais de droit interne, qu'en conséquence, le gouvernement français pouvait légalement, ce qu'il n'a pas manqué de faire, intégrer le protectorat dans un ensemble de modifications qui avaient pour objet d'organiser le gouvernement direct de la colonie par fonctionnaires français au nom de la République"[10].

Autrement dit, le "protectorat interne" correspondit à une conception de l'*association* qui caractérisa à divers degrés presque toute l'expérience coloniale française. Cependant les différences d'application furent si grandes qu'elles ne permettent pas d'assimiler l'expérience de Gallieni à Madagascar à celle de son disciple Lyautey au Maroc (accentuée par le respect et l'admiration qu'il portait aux institutions et à la civilisation marocaines), à celle d'un Lanessan ou d'un Sarraut en Indochine ou encore à celle d'un Joost Van Vollenhoven en Afrique occidentale, qui voulait restaurer le prestige du chef africain "qui n'est pas le Roi nègre de la légende... et appartient à l'élite de la société indigène", mais ne leur accordait qu'un rôle d'agents rétribués et étroitement surveillés. C'est avec la plus grande netteté que Joost Van Vollenhoven, par exemple, prototype du proconsul de la République unitaire et centralisée, précisera les limites de ce type de "protectorat" dans une célèbre circulaire reprise par ses plus grands successeurs, Brévié et Eboué lui-même, et rééditée encore après la Seconde Guerre mondiale :

9. A.O.M., 44 PA 55/5, note de Gallieni, s.d., (1899).

10. Déclaration de Léopold Sédar Senghor devant l'Assemblée de l'Union française à propos du statut des chefs coutumiers, 1954.

"Nous n'avons jamais pratiqué en France la politique du protectorat, telle que l'entendent certaines Puissances coloniales...Jamais nous n'avons consenti à mesurer nos succès à la seule importance des résultats obtenus. La souveraineté française ne se partage, ni ne se monnaye et si nous avons admis quelques exceptions à cette règle, c'est en faveur de véritables souverains, chefs de véritables états comme l'Annam, le Cambodge en Extrême-Orient, comme la Tunisie et le Maroc en Afrique? Ces états avaient avant notre venue une véritable personnalité, ce qui est toute autre chose qu'une certaine indépendance"[11].

Dans sa conception de l'Etat colonial, Gallieni voulut donc se situer à mi-chemin du gouvernement direct et de l'*Indirect Rule*. Mais, en fait, il fut beaucoup plus proche du premier système que du second dont il précisa clairement les limites. Ainsi en fut-il de sa fameuse politique des races qui lui avait été inspirée, affirma-t-il toujours, par son expérience africaine et indochinoise :

"Suivre une politique de race, tel a été le principe qui m'a constamment guidé dans mes commandements coloniaux, et qui, partout, au Soudan, comme au Tonkin et à Madagascar, m'a toujours donné les résultats les plus décisifs"[12].

Pour cela, il fallait que l'administration prenne
"simplement les autorités indigènes telles qu'elles existent traditionnellement dans le pays, rois, manjaka, masindrano etc... en leur laissant le nom et le régime particulier auxquels ils sont habitués, en leur attribuant au besoin des soldes essentiellement variables, selon les mœurs et selon les ressources et les besoins du pays, et en utilisant le plus possible les rouages existants au lieu de leur superposer des rouages artificiels"[13].

Fondamentalement, il ne s'agissait, certes, que d'une application intelligente du principe *divide ut impere*. Son intelligence résidait dans une conduite "patiente ...aussi peu exigeante et aussi peu fiscale que possible"[14] et une connaissance intime des populations qu'il s'agissait de soumettre progressivement au nouvel ordre étatique. Cela qui supposait un travail de pénétration psychologique et intellectuelle qui vouait à l'opprobre proconsulaire l'administrateur militaire ou civil se laissant aller à la routine du "bureaucrate"[15].

11. Joost Van Vollenhoven, Circulaire au sujet des chefs indigènes, juillet 1917, réed. 1948, Imprimerie du Gouvernement général de l'A.O.F., Rufisque, 1948.
12. *Gallieni au Tonkin* (1892-1896) par lui-même, Paris, Berger-Levrault, 1941, p. 91.
13. Gallieni, Rapport 1899 cité in *Gallieni, pacificateur*, Paris, PUF, 1949, p. 281.
14. *Ibid.* On ne peut s'empêcher de remarquer que c'est à ce moment que Gallieni commençait à élaborer sa théorie de "l'impôt moralisateur".
15. *Ibid.*
16. *Ibid.*

Mais, la principale originalité de cette *politique des races* résidait dans le pragmatisme auquel elle devait répondre pour être efficace. Aussi, était-il amené à faire une distinction radicale - et lourde de conséquences pour l'avenir entre l'ancien royaume malgache et les autres peuples de l'île :

"Il y a lieu, je crois, de se bien convaincre que Madagascar n'est pas une unité et que, si l'Emyrne et ses débouchés sur la côte sont constitués de manière à supporter immédiatement et très avantageusement une organisation administrative rigide, presque européenne, dans le reste de l'île elle serait de beaucoup prématurée, inutile et nuisible"[16].

Ainsi, était-il aussi amené à établir une hiérarchie de l'*association* entre ceux qu'il considérait encore comme *"des sauvages... à dresser"*[17] et ceux qu'il appelait à la "modernité" dans son fameux "Discours aux Malgaches de l'Emyrne" en avril 1899 :

"Nous appelons tous les Malgaches à nous aider dans l'œuvre de civilisation et de colonisation que nous avons entreprise à Madagascar. Nous vous demandons votre concours. Nous travaillons avec vous. Au-dessous des autorités françaises sont les gouverneurs et chefs de villages indigènes ; ce sont des instituteurs malgaches, qui sous la direction et avec les conseils de nos maîtres, donnent l'instruction à vos enfants ; des juges du pays sont adjoints aux présidents français des tribunaux. Dans tous les services publics, on fait appel à votre concours. Il est permis à tous ceux d'entre vous qui présentent les qualités d'honnêteté et de capacité nécessaires d'ambitionner l'honneur de servir la France en même temps que d'être utiles à leur concitoyens et de les diriger"[18].

Bien qu'il eût cassé la royauté, il est indéniable que Gallieni obtint un succès certain lorsque, revenant sur son préjugé "anti-hova", il invita les élites de l'ancienne monarchie à participer à la construction de l'Etat colonial. L'administration nouvelle fut peuplée de ces Hovas qu'ils avait tant vilipendés. Mais, l'homme qu'on a présenté comme le premier champion du système du protectorat et de l'administration indirecte, apparaît tout à la fois révolutionnaire et conservateur. Le "protectorat" n'était en réalité qu'un stade nécessaire et provisoire concernant essentiellement les groupes les plus "arriérés". Les autres, ceux de l'Imerina, "au coeur de l'Imerina à plus forte raison" et "dans la jeune génération" étaient destinés à devenir les auxiliaires privilégiés "de l'œuvre de progrès administratif et économique que nous avons à poursuivre"[19].

17. *Ibid.* Il faut remarquer que le "dresser" appartient au langage militaire et qu'il n'y a pas de sens péjoratif.

18. Discours aux Malgaches de l'Imerina, 17 avril 1899, in *Gallieni pacificateur, op. cit.*, p. 266.

19. Rapport du général Gallieni..., 30 avril 1905 in *Madagascar de 1896 à 1905.*

Ainsi, et toute sa politique scolaire le montre également, Gallieni se révèle-t-il beaucoup plus assimilateur qu'on ne l'a dit. Et lorsqu'il affirmait vouloir "franciser" la Grande Ile, il ne s'agissait pas seulement d'une formule traduisant la volonté d'assurer la domination de la Grande Ile par la France.

• • •

En fait, Gallieni, esprit moderne, ne séparait pas les catégories de l'"économique", du "politique" et du "culturel". Au centre de ce "complexe mental", l'école française, tout d'abord, mais, pas n'importe laquelle, de préférence l'école publique et laïque, profondément liée à l'Etat. Celle-ci lui paraissait tout à la fois un but et un moyen de l'action de la France outre-mer. Il s'en était toujours montré un partisan convaincu, parce qu'il avait très clairement perçu le lien entre langue et politique ; ainsi, déjà au Soudan, il s'était fait le champion de l'école avec l'appui de l'Alliance française[20].

En développant l'école à Madagascar, il entendait d'abord contrer les influences "néfastes" de l'étranger et de la religion. Gallieni n'admettait ni l'un, ni l'autre. Son hostilité à la L.M.S. est bien connue ; mais, il ne montra guère plus d'indulgence envers les missionnaires catholiques, surtout les "Jésuites". Fustigeant leurs querelles de clochers et de temples, il les menaça de sanctions :

> *"chaque fois, qu'il y aura une discussion quelconque dans un village, écrivait-il en 1897 à son confident Gheusi, j'y créerai une école officielle laïque, ce qui fera abandonner les écoles religieuses"*[21].

Passant aux actes, il justifiait d'ailleurs ainsi la création de l'école *Le Myre de Vilers* :

> *"Institution catholique et institution protestante luttent avec acharnement à qui attirera plus d' élèves dans son école, et tous les moyens leur sont bons pour arriver à ce but"*[22].

Gallieni concevait donc l'école comme une arme politique et c'est pourquoi, aussi, il voulait donner la préférence aux Malgaches "connaissant le Français" pour la transformation de la société et de l'Etat[23]. Car, chose remarquable de la part du promoteur de l'Académie malgache et de l'apologiste de la connaissance des langues indigènes, l'apprentissage de la langue française resta toujours l'objectif qu'il assigna prioritairement à l'école dans les colonies :

20. Cf. Michel Marc, *Gallieni, op. cit.*, p. 141.
21. A.O.M., 44 PA 55/5, Papiers personnels Gallieni, Gallieni à Gheusi, 27 août 1897.
22. A.O.M., 44/PA 5/30, Gallieni à Lebon, 27 janvier 1897.
23. A.O.M., 44 PA 5/30, Gallieni à Lebon, 13 décembre 1896.

"J'estime, en effet, que la connaissance de notre langue est le plus puissant moyen d'assimilation que nous puissions employer à l'égard de la grande île, rentrée désormais dans le domaine colonial de la France", écrivait-il en 1897[24].

Il est difficile de préciser quelles conséquences Gallieni pensait tirer de sa politique culturelle. Il paraît même assez évident qu'il ne réfléchit pas véritablement à la logique qu'elle impliquait d'assimilation égalitaire complète ou d'association émancipatrice dans l'avenir. Il paraît surtout en avoir voulu limiter sérieusement la portée. C'est ainsi qu'en 1902, il traçait pour lui-même le programme fort explicite de ce qu'il entendait réaliser :

"Notre enseignement primaire aux colonies doit tendre simplement à former des jeunes gens à l'âme française, susceptibles de devenir de bons ouvriers d'art ou agricoles, auxiliaires précieux de nos colons. Aujourd'hui, l'indigène qui sait lire et compter se croit supérieur à ses congénères et indigne de travailler ...Il faut montrer aux indigènes que le travail manuel est aussi noble que le travail intellectuel. Il faut leur donner seulement des principes élémentaires de calcul, d'écriture en leur indiquant le maniement des outils et des instruments aratoires. Il faut créer des écoles nouvelles d'apprentissage. Il faut aussi adopter des livres d'enseignement spécialisés et composer le personnel enseignant avec le plus grand soin"[25].

Dans son esprit, il s'agissait donc de former des cadres auxiliaires de la colonisation, capables d'absorber les apports techniques élémentaires de l'Occident et d'amorcer la modernisation du pays grâce aux écoles professionnelles. A cet égard, les "Hovas" lui apparurent dès le premier instant particulièrement aptes à cette adoption de "l'industrie européenne" et il entendait bien leur donner la préférence dans les écoles professionnelles.

Une telle conception de la mission enseignante de la France aux colonies, fort peu originale au demeurant, n'excluait pourtant pas chez son auteur, la formation de cadres supérieurs "françisés", comme le prouvent la création des écoles normales, celle de l'école de médecine et ce qui deviendra la section administrative de l'Ecole *Le Myre de Vilers*. Sans doute, Gallieni promut-il ainsi une politique culturelle relativement audacieuse dans l'empire colonial français[26]. Sa nouveauté inquiéta visiblement Carol, qui passait pour le principal "malgachophile" de l'époque et critiquait sans complaisance la politique du général depuis son arrivée dans la Grande Ile :

24. Circulaire aux Administrateurs, Résidents et Commandants de cercle, *Journal Officiel de Madagascar*, 9 août 1897.

25. A.O.M., 44 PA 55/5, Papiers personnels Gallieni, Carnets non publiés, note s.d. (1902).

26. En Indochine, l'Université d'Hanoï fut créée en 1907 pour répondre au mouvement *Dong Du* ; il faudra attendre les décrets de 1918, pour que soit décidée la création d'un école normale et une école de médecine en A.O.F.

"Avec la Faculté de médecine de Tananarive, tout change ; le grand prestige que le vahaza tirait de sa science médicale, s'évanouit, du moment que tant d'indigènes vont pouvoir le partager ; enfin viendra le jour où les colons eux-mêmes, malgré leur répugnance, seront obligés de se confier à un docteur noir, les médecins blancs ayant achevé de disparaître.

Je suis encore plus troublé, par la perspective d'une école de droit, ...et me demande si l'on n'ira pas jusqu'à y former des avocates et des doctoresses.

Quant aux écoles normales, nées du 'besoin' d'un enseignement d'Etat, j'estime que ce besoin n'avait rien de si impérieux ...les missionnaires pouvaient suffire..."[27].

Sur ce point de l'égalité des sexes, Gallieni était sans doute plus "moderne" que Carol, et il devait le prouver par la suite[28]. Mais, Carol aurait pu certainement se rassurer sur les limites des intentions de Gallieni, s'il avait pu les connaître réellement à propos justement de la justice. L'assimilation ne constituait sûrement pas un article d'exportation coloniale pour Gallieni, si elle voulait dire assimilation juridique et civique. Aussi, se montra-t-il très critique à l'égard des magistrats appelés à servir à Madagascar "parce qu'au point de vue politique, l'influence des magistrats a été plutôt mauvaise" :

"Cest à leur faiblesse, continuait-il, que l'on a dû la recrudescence inquiétante des vols au préjudice des Européens. C'est même sinon à leur instigation, tout au moins avec leur appui moral, que les Malgaches ont déclaré renoncer à leur statut personnel provoquant ainsi un mouvement qui aurait pu être dangereux si je ne l'avais pas arrêté dans son essor"[29].

Dans une lettre personnelle à Joseph Chailley du 12 janvier 1898, il exprimait déjà la même critique dans des termes à peu près identiques :

"Voici maintenant que nos magistrats et hommes de lois veulent amener les Malgaches, les Hovas notamment, à se faire considérer comme citoyens français...Il y a là, pour moi les plus graves dangers pour l'avenir. Déjà au point de vue politique, je commence à voir se former un parti, recruté surtout parmi l'ancien parti anglais, et qui, sous couvert de nos lois, commencera à faire de l'opposition à l'élément français, puis un beau jour, mieux organisé, mieux armé, s'insurgera à nouveau contre nous"[30].

27. Cf. Jean Carol à Madagascar, *Les incertitudes du Colonialisme, op. cit.*, extraits présentés par Yvan Paillard, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 190.
28. Ainsi, introduisit-il du personnel féminin à égalité de statut dans les services du Gouvernement militaire de Paris (cf. Michel Marc, *Gallieni, op. cit.*, p. 292).
29. A.O.M., 44 PA 5/30, Gallieni à Lebon, 27 avril 1898.
30. Gallieni, *Lettres de Madagascar, 1896-1905*, Paris, Soc. d'éd. géog. et mil., 1928 ; p. 23 : Gallieni à Joseph Chailley, 12 janvier 1898.

Autrement dit, tout en sachant que les "Hovas" resteraient les principaux bénéficiaires de l'instruction française et tout en voulant "récupérer" cette "race relativement civilisée", Gallieni conservait tellement de préjugés contre "cette oligarchie ambitieuse et égoïste"[31] qu'il ne pouvait concevoir une collaboration qui soit une réelle association, comme il était devenu tellement persuadé de l'éloignement des civilisations, qu'il croyait mauvaise toute entreprise d'assimilation civique .

Plus généralement, en jetant les bases d'un nouveau système d'enseignement d'Etat, bien dans l'esprit de la 3e République, Gallieni détermina malgré tout une accélération plus qu'une rupture radicale dans un processus d'occidentalisation commencer avant lui. Il l'inséra seulement dans le cadre de l'Etat colonial, et il en fit consciemment un puissant instrument de "françisation". Il se montra ainsi tout autant politique que militaire et singulièrement en avance sur ses pairs de la conquête... Cependant, il entendit bien assigner des limites étroites à cette politique. Enfermé dans les urgences du moment il n'assigna qu'un objectif strictement fonctionnel et ne voulut pas voir que la revendication d'une assimilation civique était la conséquence normale de l'assimilation culturelle.

Dans l'ordre de l'économique, la nouveauté de Gallieni résida évidemment dans sa volonté de créer les infrastructures qui constituent les bases de tout Etat moderne. Postes, télégraphes, routes et canaux étaient à organiser, sinon à créer de toutes pièces. Mais, au siècle du chemin de fer, il est naturel que Gallieni ait privilégié ce dernier. Et, une fois de plus, il pouvait invoquer son expérience passée du Soudan et du Tonkin. Certes, toutes les conclusions qu'il avait tirées de ses séjours, aboutissaient à mettre en garde le gouvernement de la métropole contre les aventures ferroviaires en Afrique. Mais, jamais, il ne songea à nier l'importance vitale du chemin de fer dans les colonies. Au contraire, colonisation et *"puisque nous n'avons plus les bouches du Niger*, soutenait-il en 1892 à propos du Soudan, *et que nous tenons à exploiter notre domaine soudanien, il faut de toute nécessité avoir recours à une voie ferrée"*[32]. Ce qu'il mettait en cause, était seulement la "faisabilité", comme on dirait aujourd'hui et la rentabilité de la voie projetée depuis le Sénégal jusqu'au Niger, et par conséquent la direction générale de la pénétration française en Afrique occidentale. Un chemin de fer devait, dans les pays neufs, atteindre des régions où pourrait se déployer une "colonisation de colons", en Afrique occidentale, il s'agissait d'abandonner le projet caressé juqu'alors d'une liaison entre les fleuves Sénégal et Niger à travers des terres arides et infertiles au profit d'une voie depuis Dakar jusqu'aux "riantes vallées

31. Gallieni, "Madagascar, Chemins de fer, routes et sentier", *L'Année Coloniale*, 1899.
32. Gallieni, *Sénégal et dépendances...*, Soc. de Géog. de Toulouse, 1892, pp. 22-23.

du Fouta-Djalon où les Européens, pourront organiser un premier et important établissement"[33].

Aussi, la grande affaire de son règne à Madagascar fut-elle naturellement le chemin de fer. Sa nécessité s'était imposée dès la conquête, et des études préalables avaient commencé en 1895. Avec Gallieni, le rail devait devenir le couronnement de son programme d'équipement de 1899. Programme qu'il voulait méthodique mais particulièrement ambitieux puisqu'il prétendait articuler en réseaux la construction de routes carrossables et de voies ferrées dans les *"cinq ou six grandes régions"* de l'île. Tout était à faire, selon lui : *"dans un pays comme Madagascar, il y aura place pour les différents systèmes de voies de communication"*. Mais, les routes ne pourraient suffire :

> *"ce serait une utopie d'admettre qu'à notre époque et dans un pays aussi grand que Madagascar, elles pourront suffire à assurer au commerce un trafic rémunérateur avec les marchés du monde"*,

il fallait donc prévoir

> *"des voies ferrées partant des grands centres de production de l'intérieur et se dirigeant vers les ports des régions de Majunga, Maintirano, Morondava, Tuléar, Fort-Dauphin, Mananjary (et) une ligne ... pour relier avec l'intérieur Diégo-Suarez"*.

Avec un bel optimisme (il s'agissait, en 1899, de convaincre ministre et députés !), Gallieni terminait par une apologie lyrique et visionnaire du "Progrès" technique :

> *"La ténacité des efforts finira par vaincre les difficultés de la nature. Nos routes, nos chemins de fer escaladeront les crêtes, traverseront les marais, franchiront les rivières et les torrents. Au fur et à mesure de leurs progrès, les terrains seront mis en culture. Et ce travaux, qui feront reculer la barbarie, feront aussi, par l'assainisssement du pays, reculer la fièvre, cet autre ennemi, l'un des plus dangereux que nous ayons rencontrés à Madagascar et dont la campagne de 1895 nous laisse le souvenir douloureux"*[34].

En attendant que ce programme gigantesque soit réalisé, Gallieni se limita plus modestement à la construction de la ligne Tananarive-Côte Est (le T.C.E. qui devait finalement atteindre 368 km). Il se croyait suffisamment armé par son expérience passée pour réussir et il rédigea de longues instructions dans lesquelles il mit en garde les chefs de chantier contre les causes "toujours les

33. *Ibid.*

34. Gallieni, "Madagascar, Chemins de fer, routes et sentiers..." *op. cit...*

mêmes, des incidents qui ont si fâcheusement signalé la construction des voies ferrées dans les colonies françaises ou étrangères". Ces "incidents" tenaient, expliquait-il, à l'insuffisance des études préalables et à celle des moyens mis en œuvre. Au contraire, dans le cas présent, "les difficultés sont parfaitement connues", la situation est "excellente", le succès assuré pour peu qu'on observe soigneusement les dispositions des cahiers des charges. Enfin, il ne faudrait que "depuis l'origine jusqu'à Tananarive que 7 campagnes d'un an"[35].

Ce n'est pas l'objet ici de retracer la construction du T.C.E. qui ne s'acheva finalement qu'en 1913[36]. En fait, le proconsul buta sur les difficultés imprévues qu'il croyait écartées : tracé particulièrement redoutable de la montée vers les haut-plateaux, problèmes incessants de main-d'œuvre, retards de fournitures... Mais, bien sûr, l'obstacle infranchissable fut celui du financement.

Cela commença, dès 1898, par la dérobade du "privé" qui constitua la première grande déception de Gallieni. Son amertume mérite d'être notée :

> *"J'étais en droit de compter sur les nombreuses sociétés qui se créèrent en France soit pour la construction de voies ferrées, soit par l'exploitation des voies fluviales... Je n'ai même pas craint, à cause du but élevé que je poursuivais, de m'engager vis à vis de ces sociétés plus peut-être qu'une stricte prudence ne l'aurait permis, en ce sens que je leur ai fait des promesses paraissant empiéter les unes sur les autres, mais c'était dans l'espoir d'en rencontrer enfin une qui produisit des résultats...*
> *Je suis bien obligé de reconnaître que jusqu'à présent les résultats n'ont pas répondu à l'attente que j'attendais de l'initiative privée... J'en arrive à me demander si le principal but de ces sociétés n'est pas purement et simplement un but de spéculation"*[37].

Déçu, Gallieni en tire alors la conclusion d'évidence que *"si l'initiative privée se dérobe, c'est à l'Etat et à son personnel technique qu'il appartient de lui montrer la voie"*[38]. En ce sens, on peut affirmer que Gallieni fut consciemment, par pragmatisme et parce que la situation coloniale le permettait plus aisément qu'en métropole, un des premiers technocrates d'Etat français.

Mais, il fallait tout de même appeler l'argent de la métropole, et, sur ce point, Gallieni éprouva une autre grande déconvenue car la métropole comme le

35. Papiers personnels Gallieni, *Instructions sur la construction du chemin de fer de Tananarive à la mer*, s.d., 1900.

36. Sur ce sujet, on ne possède (apparemment) que deux maîtrises : Tourtet, *Gallieni et le chemin de fer malgache*, D.E.S., Tananarive, 1967, 192 p. dact., Barbaza Magali, *Les transports à Madagascar, du filanzane à la construction du chemin de fer, 1885-1900*, Maîtrise, Aix en Provence, 1988, 120 p. dact. plus annexes.

37. A.O.M., 44 PA 5/30, Gallieni à Lebon, 26 mars 1898.

38. *Ibid.*

"privé" se déroba. La fameuse loi budgétaire de 1900, érigea en principe et définitivement, que les colonies devaient se subvenir par elles-mêmes. Il fallait donc que la colonie empruntât avec l'aval des députés et des gouvernants. En octobre 1896, déjà, il avait pressé Lebon de faciliter des prêts pour entamer le programme de travaux publics[39]. Sans succès. Gallieni choisit alors de confier la construction du chemin de fer au Génie et désigna le colonel Roques pour la diriger, le financement étant assuré par l'emprunt. Ce fut l'objet de son voyage en métropole à l'été 1899[40]. Malgré des relations qui lui permirent de gagner l'audience de Waldeck-Rousseau lui-même et celle du jeune et brillant directeur des Finances, Homberg, malgré l'appui du Comité de Madagascar et surtout celui d'Eugène Etienne, il se heurta à une évidente mauvaise volonté du ministère des Colonies dirigé maintenant par Albert Decrais, et aux réticences du Parlement. Il obtint tout de même le vote de son emprunt (60 millions par tranches) en avril 1900.

La construction commença en 1901 en partant de Brickaville, et en remontant vers les hauts-plateaux. Des difficultés techniques et les problèmes de main-d'œuvre imprévus se manifestèrent aussitôt. Mais, on avança quand même : "C'est une question de vie ou de mort" ; écrivait Gallieni à Jules Charles-Roux en mars 1903, après la publicatioon d'un supplément publicitaire de la Revue de Madagascar : *"Nous devons donc intéresser l'opinion publique en France à son achèvement ; jusqu'à présent, nous y avons réussi"*, ajoutait-il[41].

En réalité, les choses allèrent de mal en pis et le général voulut forçer la réalité. En octobre 1902, il inaugurait, à grand renfort de publicité, le premier tronçon du futur T.C.E. et en mars 1903, il annonçait avec une visible satisfaction que les inspecteurs de la mission Picquié envoyée sur place par le ministre des Colonies, s'étaient montrés très impressionnés par les progrès de la construction et les méthodes employées. Moins de quatre mois plus tard, il devait déchanter devant les attaques parlementaires dont il était la cible et les conclusions de Picquié qu'il jugeait malveillantes et injustes. Le ministre s'efforça, avec quelque lenteur, de rassurer son susceptible gouverneur-général ; il mit plus de trois mois pour se déclarer satisfait des éclaircissements donnés et de l'annonce de l'ouverture "prochaine" d'un nouveau tronçon qui lui permettraient "d'affronter le Parlement"[42].

39. A.O.M., 44 PA 5/30, Gallieni à Lebon, 26 octobre 1896.

40. Il fit nommer pour son intérim Pennequin grâce à Le Myre de Villers ; ses relations avec Pennequin, qu'il avait admiré en Indochine, paraissent s'être gâtées pendant cet intérim.

41. Gallieni, *Lettres de Madagascar*, *op. cit.*, Gallieni à Charles-Roux, 15 mars 1903.

42. A.O.M., 44 PA 8/46, Gallieni à Doumergue, 29 octobre 1902 ; Gallieni, *Lettre...*, *op. cit.*, Gallieni à Charles-Roux, 15 mars 1903 ; A.O.M., 44 PA 8/52, Gallieni à Doumergue, 29 juillet 1903, Doumergue à Gallieni, 24 novembre, 1903.

C'est qu'à partir de l'été 1903, le proconsul-constructeur va rapidement se trouver aux abois. Les retards et les dépassements s'accumulent. Le coût des travaux avait été estimé à 48 millions ; à la fin de 1903, les dépassements n'étaient encore que de 2 millions, brusquement, Gallieni avise le ministre qu'ils s'élevaient à plus de 6 millions en février de 1904 puis ils dépassent 8 millions, près de 14% de l'emprunt de 1900, en mars 1904[43]. Dans ces conditions, Gallieni dut mener une bataille épuisante auprès du gouvernement et du Parlement, pour obtenir le déblocage des reliquats d'emprunt ; en mars 1904, il réclama de toute urgence un prélèvement sur les 13 millions disponibles restants sous peine de voir transformée en "un lamentable désastre "l'œuvre entreprise[44]. Le nouveau tronçon à partir de Brickaville sera bien inauguré par Gallieni, mais seulement en novembre 1904 ; le gouverneur-général prit soin de l'entourer de tout le faste publicitaire possible en présence du gouverneur de la Réunion et de représentants officiels de la Chambre de Commerce de cette île et il se déclara "profondément touché" des encouragements de son ministre[45].

C'est la fin de règne ; à la veille de son départ, la voie ferrée ne dépassait guère le km 150, un peu plus du tiers du chemin pour joindre la côte à la capitale. Part-il découragé ? Sûrement touché par les attaques qui se sont multipliées contre lui et qui provinrent de tous bords[46]. Mais, nullement convaincu qu'il a perdu, qu'il s'est trompé :

> *"Ce qui me fait plaisir, écrit-il à son confident et ami Gheusi en mars 1905, c'est de voir qu'au milieu de toutes ces responsabilités et en dépit des critiques, des obstacles et de toute sorte, qui se dresseront certainement contre moi, je n'aurai jamais varié du programme que je m'étais imposé et qui sera bientôt accompli"*[47].

Si l'on tente un bilan, il apparaît bien que le programme a été entamé mais non réalisé. Modernisation de l'Etat? Gallieni a surtout déterminé une rupture institutionnelle radicale dans l'histoire malgache. A la différence du Maroc et de la Tunisie, où le protectorat s'appuya, malgré tout, sur des garanties internationales et sur un certain respect des institutions en place, la coupure opérée par Gallieni et la pratique coloniale du gouvernement direct excluait un retour en arrière à Madagascar ; il faut reconnaître également que la monarchie ne semble guère avoir trouvé de nostalgiques par la suite, même si l'on compare à l'Annam contemporain. On pourrait soutenir, avec quelque paradoxe peut-être,

43. A.O.M., 44 PA 8/46, Gallieni à Doumergue, 15 mars 1904.

44. *Ibid.*

45. A.O.M., 44 PA 8/45, 30 novembre 1904.

46. Je me permets de renvoyer à ma biographie de Gallieni, chapitre XV.

47. Lettre du 1er mars 1905 citée in Richard, *Le gouvernement de Victor Augagneur à Madagascar, 1905-1910*, thèse dact., Paris, s.d.

que l'Etat colonial que Gallieni imposa par la force fit réussir la greffe républicaine. Mais là s'arrête la "modernité" d'une entreprise qui restait strictement enfermée dans les cadres de la domination coloniale et aucune éducation de la démocratie n'était envisagée.

La même observation s'impose à propos de la politique scolaire. La "francisation" invoquée avec tant de conviction par ce fils d'immigré conserva, elle aussi, un contenu plus négatif que positif. Elle traduisait beaucoup plus une volonté de lutte contre les concurrences, essentiellement anglo-saxonnes, et d'élargir l'influence de la France par la diffusion de sa langue. Avec des nuances, c'est bien la même politique qui sera encore définie encore en 1944, à la conférence de Brazzaville. A terme, cette appartenance à un ensemble linguistique de dimension mondiale peut apparaître aussi comme une arme défensive relativement efficace face à l'envahissement de l'anglo-américain. Et, c'est bien dans cet état d'esprit que Gallieni avait conçu son action culturelle. Mais, à l'époque, elle aurait dû aussi entraîner une réflexion sur l'*assimilation* ; jamais, il ne l'aborda. De la part d'un fils d'un pauvre immigré italien, tardivement naturalisé, il y avait là quelque paradoxe... Mais, en cette fin du XIXe siècle, un esprit aussi positif, aussi sensible aux différences culturelles que l'était Gallieni et aussi sceptique sur l'unicité de la nature humaine, explique suffisamment cette déficience sans qu'on ait à invoquer la lecture de Gobineau ou de Gustave Le Bon !

Quant au chemin de fer, il ne fait aucun doute que les réalités restèrent très en deçà des intentions. Ajoutons que cette observation doit être généralisée à l'ensemble de la politique de Gallieni à Madagascar. La "modernité" des vues du général fut réelle ; mais, la "modernisation" de la Grande Ile était à peine entamée lorsqu'il la quitta, surpris par la révolte du Sud, violemment critiqué par le colonat et pour finir, poliment désavoué par la métropole. Il est certain qu'il s'obstina à poursuivre presque coûte que coûte des objectifs illusoires ou irréalisables. Il est certain aussi qu'il ne pouvait évaluer à sa juste mesure la puissance d'un frein qui fut négligée par le XIXe siècle scientiste et qui s'exerce encore de nos jours contre la "modernité" : celui du sous-développement.

Au total, c'est bien un Etat "complet" que Gallieni voulait construire, et sur une table presque rase. Il échoua largement beaucoup plus parce qu'il voulut aller trop vite que trop brutalement et que le Nord se désintéressa rapidement de ce Sud dont il prétendait prendre la direction.

FAMINTINANA

Tsy azo kosehina ny fijerin'i Gallieni ny tantaran'i Madagasikara na dia hafahafa sady manam-petra aza izany fijery ny tantaran'i Madagasikara izany. Nino manko ity "proconsul" (mpanafika sady nomem-pahefana hitantana ny tany vao azony) vaovao ity tàmin'ny taona 1896 fa tsy maintsy tapahina izay rehetra mampifandray amin'ny lasa mba hahafahana manova ity Nosy ity ho frantsay. Noho izany ity proconsul ity dia nitetika ny hampijoro Fanjakana vaovao tanteraka: maharaka ny toetrandro amin'ny alalan'ny didin'ny mpanjanatany; fanajakana repoblikana, tsy hanjakan'ny fiangonana, na lahika mihitsy aza, misy fitovian-jo, voalamina tsara, misy izay-ilaina rehetra ary mazava loatra fa ny modely nisy tany an-dafy no filamatra. Telo ny andry nifaharan'izany tetika politika izany, dia ny avara-pianarana vaovao novolavolain'ny sekoly frantsay, ny fitantanam-panjakana hentitra ary izay mety ho fitaovana - na amin'ny làlana izany na amin'ny lalamby - mety haha-iray (ity zana-tany ity). Ny marina anefa dia tsy tanterany io tetikasa ara-toekarena nokendreny io, ary toy ny "manampahaizana momba ny zanatany" rehetra, dia tsy lasa lavitra izy tamin'ity fanontaniana momba ity "francisation" sy "association" ity. Maro kosa anefa ary zava-baovao vaventy nentiny : ny fanovana tampoka ny "moramora", ny fampielezana - haingan-doatra - ny faniriana ny haharahan'ny Nosy ny "toetrandro", ary indrindra ny fikosehana tanteraka ny andrim-panjakana notantanin'ny mpanjaka ka hosoloana rafi-panjakana repoblikana.

SUMMARY

Gallieni's personal concept of stat-building has imposed an indelible, but ambiguous and limited, change in the history of Madagascar. To succeed in his programme of "frenchization" and construction of a "modern" state, the new proconsul was convinced that a rupture with the past was necessary. This was a state from the metropolitan model, republican, secularized, even "laïc", egalitarian, well organized and well equipped. The three pillars of his concern were a new class of elite from the French schools, an efficient civil service, and a network of railways and roads unifying the country. In fact, he did not succeed in his economic plan, and he did not push on his thought about "frenchization" or "association". But, he introduced several major changes: a sudden acceleration and a large diffusion of the demand for "modernity", and a definitive elimination of the Monarchy on behalf of the Republic.